

Proposition de création d'un nouveau type de licence et fixation de ce tarif

Instauration temporaire d'une licence d'été

Conformément à l'engagement pris pendant la campagne électorale, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de créer pour la fin de la saison une licence dite « d'été ».

Dans le cadre du plan de relance, elle a pour but d'amener de nouveaux pratiquants à se licencier et de favoriser la participation aux tournois d'été, qu'ils soient organisés par les clubs ou par des structures fédérales (FFE – Ligues – Comités).

Le principe de cette nouvelle licence temporaire a été voté par le Comité Directeur du 24 avril dernier. Il est précisé que la licence E n'entrera pas en compte dans le calcul du nombre de voix dont disposent les clubs pour les Assemblées Générales des comités, ligues et de la FFE.

▪ Texte soumis au vote :

Du 1^{er} juin au 31 août 2021, il est ajouté au règlement intérieur de la FFE un paragraphe « 3.5.3 La licence E » ainsi rédigé :

La « licence d'été » (licence E) ouvre droit à la participation à toute compétition homologuée. Elle ne confère à son titulaire aucun des droits attachés au fonctionnement administratif de la FFE et de ses organes déconcentrés. Son titulaire se verra conférer les mêmes devoirs que pour les autres licences fédérales.

Fixation du tarif de cette licence

Le bureau fédéral a réuni fin avril l'ensemble des ligues régionales afin de proposer un tarif unique national de 20 €, avec une part ligue de 5 € (ce qui entraîne également une part départementale de 5 €). Cette proposition a été acceptée.

▪ Texte soumis au vote :

Par dérogation à l'article 2.2 du règlement intérieur, la licence E sera délivrée au tarif unique de 20 € sur l'ensemble du territoire national ; la part revenant à la ligue régionale étant de 5 €, tout comme celle du comité départemental.